

Chaize qui dit la messe, de Bontemps, premier valet de chambre du roi, qui la servit, et de M. de Montchevreuil, ami intime de M^{me} de Maintenon (1). » Quelques relations ont assuré que le marquis de Louvois assista comme second témoin à cette mystérieuse cérémonie, bien qu'il se fût opposé, dit-on, au mariage, de tout son crédit.

Plusieurs historiens ont attribué l'éloignement de M^{me} de Maintenon pour le P. de La Chaize, au conseil que le confesseur aurait donné au roi de ne pas déclarer son mariage. Aucune raison solide, aucune preuve ne vient à l'appui d'une telle supposition. Louis XIV avait un sentiment trop profond de la majesté souveraine, pour avoir eu sérieusement la pensée d'en venir à la publicité. Pour qui a pu étudier cette nature si vraiment, si constamment royale, cette opinion ne saurait prévaloir. De son côté, M^{me} de Maintenon avait un tact, un jugement trop sûrs pour avoir tardé à se rendre compte d'une telle situation ; elle était trop passionnée pour la gloire du roi, pour avoir songé à l'amoindrir en la partageant. Sa nature modeste ne s'accommodait guère, d'ailleurs, du faste et du bruit ; dans sa personne comme dans sa mise, tout annonçait des goûts simples et sans recherche, mais qui n'excluaient pas pourtant un grand air de dignité. Saint-Simon a peint merveilleusement la figure qu'elle faisait à la cour : « Particulière en public ; hors de ses yeux, reine. » La raison de son éloignement pour le P. de La Chaize avait donc une autre cause, comme nous le dirons plus tard.

Ce fut l'année même de son mariage que la marquise conçut l'idée de fonder l'établissement de Saint-Cyr. Nous n'avons point à esquisser l'intéressante histoire de cette maison qui s'ouvrit à tant de nobles infortunes (2). Nous dirons seulement que le P. de

(1) *Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles.

(2) « Avant de se préoccuper des familles nobles, Louis XIV avait pensé à donner un asile aux vieux ans du soldat français dans le magnifique édifice des Invalides, dont le modèle n'existait nulle part, et dont Saint-Cyr devint un modeste pendant. » (*Hist. de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles. T. III, p. 16.)

La fondation des Invalides eut lieu en 1671.